



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

TIPP

Question écrite n° 16450

Texte de la question

M. Gérard Voisin attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur certaines déductions inexactes motivées par des faits avérés. Il note, en effet, que le différentiel de taxes entre le gazole et le sans-plomb 95 est supérieur en France de 48 centimes par litre à la moyenne européenne. Il relève, par ailleurs, que la France doit inéluctablement harmoniser la fiscalité des différents carburants avec celle en vigueur chez ses partenaires européens. Il constate, cependant, que le rapprochement de ces deux arguments ne peut justifier la volonté de procéder à cette harmonisation par une augmentation des taxes frappant le gazole, celles-ci étant déjà supérieures de 11 centimes par litre à la moyenne européenne et de plus de 59 centimes par litre pour le sans-plomb 95. La conclusion logique qui s'impose en fait consisterait à diminuer progressivement les taxes appliquées sur tous les carburants, réalisant ainsi la nécessaire harmonisation des droits et taxes à l'intérieur des différents pays membres de l'Union européenne. Il lui demande donc de préciser les projets du Gouvernement, afin de parvenir à cette harmonisation.

Texte de la réponse

La modification du taux de la taxe intérieure de consommation sur le gazole que le Gouvernement a retenu dans le projet de loi de finances pour 1999 est une hausse très modérée de 7 centimes par litre. Cette augmentation, poursuivie de manière continue et progressive, permettrait à la France de rattraper en sept ans l'écart moyen dans la Communauté européenne entre le taux d'accise sur le gazole et celui sur l'essence sans plomb. En outre, pour l'essence sans plomb, le Gouvernement propose de ne pas augmenter la fiscalité qui resterait identique à celle de 1998. Cette mesure, la première de cette nature depuis plus de vingt ans, conduira à une baisse en francs constants concernant l'essence.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Voisin](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16450

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 1998, page 3687

Réponse publiée le : 26 octobre 1998, page 5852